



SOS-TORTURE/BURUNDI

"Celui qui sauve une vie sauve l'humanité toute entière"

***Rapport sur la situation des droits de l'homme
Premier trimestre 2022***



Burundi : « Porter plainte contre l'Etat, c'est une erreur ! »

Déclaration du Président Evariste Ndayishimiye

Avril 2022

CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE	3
1. ATTEINTES AU DROIT A LA VIE	4
1.1. DES CORPS RETROUVES, DONT L'IDENTITE ET LES CIRCONSTANCES DE LA MORT NE SONT PAS ELUCIDEES	4
1.2. DE NOMBREUX ASSASSINATS CIBLES DONT LES AUTEURS NE SONT PAS IDENTIFIES : UNE DES MARQUES DE L'IMPUNITE	6
1.3. ASSASSINATS IMPUTABLES A DES ELEMENTS DE LA MILICE IMBONERAKURE	8
1.4. DES IMBONERAKURE VICTIMES DE LA JUSTICE POPULAIRE	10
1.5. ASSASSINATS DONT LES AUTEURS ONT ETE IDENTIFIES ET POURSUIVIS	10
1.6. UNE RECRUDESCENCE INQUIETANTE DE VIOLS SUIVIS D'ASSASSINATS	12
2. ATTEINTES AU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE : GLOBALEMENT ATTRIBUEES A DES MILICIENS IMBONERAKURE	13
3. ENLEVEMENTS ET DISPARITIONS FORCEES	14
4. ATTEINTES AU DROIT A LA LIBERTE : ARRESTATIONS ET DETENTIONS ARBITRAIRES	16
CONCLUSION	17
RECOMMANDATIONS	18
AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI :	18
AUX PAYS DE LA COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST :	18
A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE :	18

Contexte sociopolitique

Si une seule chose devait être retenue pour caractériser le contexte du premier trimestre de l'année 2022, ce serait la déclaration étonnante du Président de la République qui donne la quintessence de sa vision sur l'Etat de droit. Pour lui, « *Porter plainte contre l'État, c'est une erreur. Même les juges ne le savaient pas, c'est moi qui le leur aie appris et ils rigolent lorsque je leur en parle. L'État devient dans ce cas juge et partie. Comment vas-tu porter plainte contre l'État même s'il te brime ? Mais la justice appartient à l'État, c'est une institution de l'État. Avant, on confondait le Gouvernement et l'État, et les gens portaient plainte contre lui. Un État ne viole jamais la loi.* ». Cette déclaration annihile les propos volontaristes antérieurs du Président Evariste Ndayishimiye sur la nécessité d'une Justice performante et intègre. Elle montre que pour le Président de la République, la séparation des pouvoirs est un principe creux. Ce qui vient quelque part expliquer la mise au pas permanente de toutes les autres institutions par l'Exécutif, le parti au pouvoir et le cercle des Généraux, agissant comme une entité unique aux contours indiscernables.

Le contexte de la période sous revue a été grandement marqué par la publication d'informations faisant état d'une entrée de troupes burundaises en République Démocratique du Congo dans le but d'y pourchasser les rebelles du mouvement rebelle « Red-Tabara ».

Malgré les dénégations répétées des autorités burundaises, plusieurs observateurs congolais et burundais ont confirmé ces faits. De nombreuses violations des droits de l'homme sont commises dans ce cadre voulu opaque. D'abord envers les militaires eux-mêmes dont plusieurs informations crédibles ont fait état de l'élimination de certains d'entre eux suite à la réclamation d'officialisation de la mission. Par la suite, plus d'une dizaine de cadavres en tenue militaire ont été découverts aux abords de la rivière Rusizi. L'identité de ces personnes n'a pas pu être révélée ou rendue publique. Au vu du secret qui entoure cette affaire, il est très peu probable que les familles des victimes aient été informées correctement sur les circonstances de la mort des leurs pour les enterrer dans la dignité, sans parler du droit aux indemnités prévues en la matière. Plusieurs informations ont fait état de la présence de miliciens Imbonerakure du CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie) parmi les victimes.

Sur le plan socioéconomique, le contexte a été marqué par l'annonce de la levée des sanctions économiques par l'UE (Union Européenne) envers le Burundi au moment où des tensions sociales étaient vives dans plusieurs secteurs sur fond de la pénurie du carburant.

Une importante grogne a touché le secteur de l'Education où les enseignants avaient lancé un mot d'ordre de grève pour protester contre la mesure gouvernementale visant à les évaluer. Finalement, des négociations ont eu lieu entre les deux parties et un accord a été obtenu.

L'autre secteur gagné par le mécontentement est celui du transport lié à la mesure gouvernementale d'interdiction d'entrée des vélos, des motos taxis ainsi que les tricycles « Tuk-tuk » sur certains axes de la ville de Bujumbura. Cette mesure prise sans concertation a

créé un immense mécontentement des concernés et des usagers. En effet, elle sanctionne de nombreuses familles aux revenus modestes qui vont baisser davantage, compromettant ainsi leur droit à une vie décente. A ce sujet, le Président de la Conférence des Evêques Catholiques du Burundi (CECAB) a déclaré que « *ceux qui survivaient grâce à ces motos, à ces bicyclettes et à ces tuk-tuk, sont parmi les gens qui se lamentent et certainement qu'il y en a d'autres qui pensent que le médicament amer peut engendrer des divisions entre les riches et les pauvres* ».

S'agissant des violations des droits de l'homme, le premier trimestre est marqué par une baisse importante du nombre de violations dans toutes les catégories répertoriées, mais les tendances inquiétantes sont restées inchangées ainsi que l'impunité qui constitue le terreau favorable à la commission de ces forfaits. Au total, SOS Torture Burundi a répertorié 64 atteintes au droit à la vie dont les plus nombreuses sont survenues en février, exactement 28, alors que pour les mois de janvier et mars on compte respectivement 13 et 23. Il y a eu également 12 atteintes au droit à l'intégrité physique, 13 arrestations et détentions arbitraires, 2 cas de torture et 7 enlèvements ou disparitions forcées.

Ces violations sont présentées dans les pages qui suivent à l'aide de quelques illustrations.

1. Atteintes au droit à la vie

Par rapport aux trimestres antérieurs, le nombre d'atteintes au droit à la vie a considérablement baissé, passant de 164 pour le dernier trimestre de l'année 2021 à 64. Cependant, les grandes tendances sont demeurées inchangées. Ainsi, il y toujours des corps retrouvés après avoir été jetés par les bourreaux dans la nature – terrains vagues, brousses, forêts, rivières-, des endroits où leur reconnaissance est ardue. La rivière Rusizi et ses environs sont restés le lieu de prédilection des bourreaux pour abandonner les corps. L'autre grande tendance qui constitue la marque de l'impunité au Burundi est le nombre élevé de cas d'assassinats qui restent non élucidés. Ceux qui le sont restent peu nombreux.

Là, souvent les auteurs ont été identifiés et parfois jugés souvent dans des situations de flagrance. Un fait nouveau constaté dans la province de Cibitoke est que dans des circonstances différentes, apparemment excédée par les abus commis, une foule en colère s'en est pris à des miliciens imbonerakure et s'est faite justice, en les tuant. Plusieurs autres cas ont été rapportés, de femmes retrouvées assassinées et dont plusieurs indices montrent qu'elles avaient été d'abord violées.

1.1. Des corps retrouvés, dont l'identité et les circonstances de la mort ne sont pas élucidées

Au cours de la période sous revue, le phénomène des corps abandonnés et retrouvés persiste, quoiqu'avec une ampleur moindre par rapport aux périodes antérieures. Le théâtre de cette scène macabre est resté le même, les abords de la Rusizi dans la province de Cibitoke. Le bilan a été alourdi par la découverte par des pêcheurs de 11 corps en tenue

militaire au bord de la Rusizi. Alertée par ces pêcheurs, l'Administration a fait recours à des éléments de la milice imbonerakure qui ont créé un cordon de sécurité autour de l'endroit où les corps se trouvaient, en chassant quiconque voulait s'en approcher. Les corps ont été ensuite embarqués dans un camion de la Force de Défense Nationale (FDN). L'identité de ces personnes et les circonstances de leur décès n'ont pas été révélées. L'incident est consécutif à des informations faisant état de la traversée de militaires et de miliciens imbonerakure vers la RD Congo. Dans un autre cas d'un corps retrouvé, des témoins ont pointé du doigt des agents du SNR qui auraient tué une personne, restée non identifiée, et auraient essayé de l'enterrer à la sauvette pour cacher le forfait. Voici quelques exemples illustratifs de ce phénomène.

Le 6 février 2022 vers 14 heures, un homme non encore identifié est mort des suites d'actes de torture qui lui ont été infligés au bureau du Service National de Renseignement (SNR) en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, près de l'hôpital de Cibitoke, des garde-malades de l'hôpital de Cibitoke ont aperçu, pendant la nuit, des lampes torches allumées au cimetière situé tout près de cet hôpital par des personnes en train d'enterrer un corps. Les témoins ont affirmé qu'il s'agissait des agents du SNR qui enterraient leur victime malgré la présence d'une position militaire tout près de ce cimetière.

La victime avait été arrêtée pendant la soirée du 2 février 2022 dans la commune de Murwi de la même province, accusé de collaboration avec des rebelles burundais se trouvant au Sud-Kivu en République démocratique du Congo.

Le 12 février 2022 vers 15 heures, au bord de la rivière Rusizi au niveau de la 12^{ème} transversale, au pied de la colline de Rusiga de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke, onze (11) corps sans vie d'hommes en tenue militaire de l'armée burundaise ont été découverts par des pêcheurs. Ceux-ci ont ensuite alerté les responsables administratifs qui ont envoyé des Imbonerakure et des militaires pour vérifier l'information. Arrivés sur le lieu de la découverte macabre, ces derniers ont alors chassé tous les curieux qui tentaient de s'en approcher. Plus tard, ces corps ont été embarqués dans un camion de la Force de Défense Nationale du Burundi (FDNB) en direction de la capitale économique Bujumbura.

D'après les mêmes sources, les circonstances dans lesquelles ces militaires sont décédés n'ont pas été révélées. Cependant, la population environnante a confirmé que plusieurs militaires avaient traversé la rivière Rusizi pendant la nuit du 7 au 8 février 2022, au niveau de la localité de Kigazura à la 6^{ème} transversale de la colline de Kigazi, en provenance de la République démocratique du Congo (RDC).

Le 11 mars 2022 vers 11 heures, sur la 7^{ème} transversale de la colline de Kaburantwa de la commune de Buganda, en province de Cibitoke, trois corps de deux hommes et d'une femme en décomposition, ligotés ensemble, ont été découverts par des cultivateurs dans un champ de manioc. Les victimes n'ont pas été identifiées par la population locale. Leur

hypothèse est que ces personnes auraient été tuées ailleurs et que leurs corps auraient été amenés à cet endroit pour y être jetés.

Après cette découverte, l'administration locale et la police ont été averties, et ont directement dépêché un officier de police judiciaire et des agents de la Croix Rouge pour faire le constat et désinfecter les lieux. L'administration a donné l'ordre d'enterrer directement les corps sans procéder à l'identification des victimes. Des soupçons de cet assassinat se sont portés sur le responsable du Service NATIONAL de renseignement (SNR) à Cibitoke dont des mouvements incessants de son véhicule avaient été observés pendant la nuit près du lieu de la découverte des corps.

1.2. De nombreux assassinats ciblés dont les auteurs ne sont pas identifiés : une des marques de l'impunité

Au cours du trimestre sous revue, le nombre d'assassinats dont les auteurs n'ont pas pu être identifiés représente un peu plus de quatre sur dix. Pourtant, plusieurs facteurs permettent de penser que les auteurs de ces crimes ciblés, notamment la proximité spatiale ou relationnelle, pourraient faciliter leur identification. Dans les cas rapportés, au moins dans trois d'entre eux, les victimes ont été tuées alors qu'elles logeaient dans un hôtel ou y avaient été invités par des résidents, forcément identifiables. Pourtant, les circonstances et les responsabilités de leur mort n'ont pas pu être établies. Dans deux autres cas, les corps des victimes se sont retrouvés de façon étonnamment mystérieuse dans la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles de Bujumbura. On sait que ce genre d'endroit est normalement gardé et qu'aucun corps ne peut y être déposé sans identification préalable ou sans autorisation de la police si le corps a été emmené par des tierces personnes. Là aussi les circonstances et les responsabilités dans la mort des victimes n'ont pas été établies. Enfin, trois des victimes sont des membres des forces de l'ordre, dont deux militaires et un policier en activité. Alors que c'est normalement un facteur qui encourage les institutions dont ils sont issus à faire la lumière sur leur disparition, rien n'a été fait. Voici quelques exemples illustratifs.

Le 3 janvier 2022 vers 10 heures, dans une chambre d'hôtel appelé « Centre Porta Sion » sis au quartier de Gikungu rural de la zone de Gihosha, dans la commune de Ntakangwa, au nord de la capitale économique Bujumbura, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom d'Eugénie Ntakirutimana, âgée de 67 ans, a été retrouvé. Les circonstances de sa mort de même que les auteurs du crime demeurent inconnus.

Selon des témoins, des employés de cet hôtel ont été alertés par une odeur nauséabonde qui se dégageait de la chambre qu'elle occupait mais qui demeurait fermée depuis le 31 décembre 2021 et ont averti l'administration et la police. C'est ainsi que la police a défoncé la porte de cette chambre pour découvrir le corps en décomposition de la victime gisant dans une douche, ses bras et jambes liés par une corde en tissu tandis que sa tête était enveloppée dans un autre tissu. De plus, ses valises étaient ouvertes et ses affaires éparpillées dans la chambre où la police n'a identifié aucun indice d'effraction.

D'après les mêmes sources, Eugénie Ntakirutimana, originaire de la colline de Musama de la commune de Butaganzwa, en province de Kayanza, résidait en Belgique depuis plusieurs années et était arrivée le 12 décembre 2021 pour passer ses vacances de fin d'année au Burundi.

Le 19 janvier 2022, dans l'une des chambres de l'hôtel Shawala Guest House situé dans le quartier de Musinzira de la ville de Gitega, le corps sans vie d'un rabatteur connu sous le nom de Fulgence Niyonkuru, âgé de 39 ans, a été retrouvé.

Selon les témoignages reçus, Fulgence Niyonkuru, natif du quartier de Nyamugari dans la même ville, aurait été assassiné par des individus non identifiés. Des cris très forts en provenance de sa chambre avaient été entendus la veille vers minuit. Toutefois, ses bourreaux ont pris le soin de laisser quelques médicaments à côté du corps de la victime pour simuler une mort naturelle due à une maladie dont elle souffrirait ou un suicide avec une surdose de médicaments.

Selon les mêmes sources, Fulgence Niyonkuru passait la nuit dans cet hôtel depuis le 6 janvier 2022 suite à une mésentente avec son épouse au sujet d'une propriété foncière. Les circonstances de la mort de cette personne restent obscures.

Le 1^{er} mars 2022, tout près de l'hôtel San Safari dans la zone de Rohero de la commune de Mukaza, en mairie de Bujumbura, le corps sans vie de Salomon Niyomwungere a été trouvé dans un caniveau du lieu communément appelé Jardin Sportif.

Selon des témoins, Salomon Niyomwungere, âgé de 32 ans et travaillant à l'hôpital Prince Régent Charles, a été tué par strangulation et son corps était emballé dans un sac. Salomon Niyomwungere qui était natif de la colline de Kabimba de la commune de Nyarusange, en province de Gitega, avait reçu la visite d'un homme qui s'était présenté comme son camarade d'école vers 19 heures à son domicile situé au quartier de Bubanza, en zone de Kinama, de la commune de Ntakangwa, dans la ville de Bujumbura et qu'il l'avait raccompagné sans jamais revenir.

Une enquête approfondie basée sur ces éléments devrait permettre de découvrir les assassins de Salomon Niyomwungere et les traduire devant la justice.

Le 2 mars 2022, le corps sans vie de l'Adjudant-chef Mevin Nduwimana, surnommé Buregeya, a été retrouvé dans la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles en mairie de Bujumbura. Il était natif de la colline de Nyabisindu, zone de Mungwa, commune de Musongati, en province de Rutana.

Selon des sources sur place, Mevin Nduwimana, affecté à l'Etat-major général de la FDNB (Force de défense nationale du Burundi) dans le service chargé du personnel (G1), avait disparu depuis dimanche 27 février lorsqu'il était au marché appelé COTEBU dans la ville de Bujumbura.

Les mêmes sources ont déclaré que le corps de l'Adjudant-chef Mevin Nduwimana avait été découvert le lendemain de sa disparition dans la rivière Ntakangwa en zone de Buyenzi au niveau de la 26^{ème} avenue. La police l'a acheminé à la morgue dans l'attente de son identification.

Le 15 mars 2022, le corps sans vie d'un homme connu sous le nom d'Albert Niyomucamanza a été découvert dans la morgue de l'hôpital Prince régent Charles sis en zone de Buyenzi de la commune de Mukaza, dans la mairie de Bujumbura.

Selon les témoins, Albert Niyomucamanza, un ancien militaire des Forces armées burundaises (FAB) et qui avait adhéré par la suite au parti CNDD-FDD, aurait été tué dans un endroit resté inconnu avant que son corps ne soit acheminé dans des circonstances encore obscures à la morgue. Il avait disparu depuis le dimanche 13 mars après avoir quitté son domicile situé dans la zone de Buterere, en commune urbaine de Ntakangwa de la capitale économique Bujumbura, pour participer à une réunion qui devait se tenir en zone de Kamenge. Depuis ce jour, les membres de sa famille l'avaient recherché dans tous les cachots de la ville de Bujumbura sans succès.

Une enquête approfondie devrait être diligentée pour déterminer les circonstances et identifier les auteurs de ce meurtre afin de les traduire devant la justice. Il est troublant que des corps de personnes préalablement disparues se retrouvent mystérieusement dans une morgue d'un établissement sanitaire public. Ce cas constitue le deuxième découvert dans la morgue de cet hôpital public en l'espace de deux semaines seulement. Cela peut laisser supposer que les personnes ayant emmené ces corps étaient détentrices d'une grande autorité.

1.3. Assassinats imputables à des éléments de la milice imbonerakure

En tout, huit assassinats attribués à des miliciens imbonerakure ont été rapportés. Les responsables présumés n'ont été appréhendés que dans un seul cas, probablement parce que la victime était aussi un militant connu du parti au pouvoir. Cependant, dans un autre meurtre visant un membre du CNDD-FDD, ses bourreaux n'ont pas été inquiétés. Forts du pouvoir qu'ils ont acquis suite à la légitimation de leurs actes par le pouvoir et l'impunité dont ils jouissent, des éléments de la milice se croient tout permis, et interviennent dans des affaires privées pour régler des litiges par la force ou corriger qui ils veulent, jusqu'à lui ôter même la vie, surtout lorsqu'il est de l'opposition. Certaines bandes réputées opèrent par exemple dans la commune de Rugombo pour contrôler les mouvements de traversée de la Rusizi, entre le Burundi et la RD Congo, là elles rançonnent, volent et tuent, en toute impunité.

Ailleurs, des miliciens tendent régulièrement des embuscades à leurs victimes dont certaines perdent parfois la vie. Voici quelques illustrations de ces forfaits.

Le 3 janvier 2022, à la 2^{ème} transversale sur la colline de Ruhagarika de la commune de Buganda, en province de Cibitoke, Timothée Niyonkuru, un militant du CNDD-FDD, âgé de 50 ans, a été tué à coups de poignard par un jeune Imbonerakure nommé Ignace Butoyi.

Selon des témoins, ce jeune Imbonerakure Ignace Butoyi fait partie d'un grand groupe d'autres jeunes Imbonerakure qui ont l'habitude de voler après avoir commis des meurtres sur des passagers qui se rendent ou proviennent de la RDC en traversant la rivière Rusizi séparant les deux pays frontaliers et que les membres de ce groupe sont bien connus et intouchables parce qu'ils sont protégés par certaines autorités de ce pays.

Le 10 février 2022, sur la colline de Kibande de la commune de Giheta, en province de Gitega, un membre du Congrès national pour la liberté (CNL) connu sous le nom de Révérien Butoyi est mort dans une structure de soins après avoir été violemment battu par un groupe d'Imbonerakure.

Selon des témoins, Révérien Butoyi étanchait sa soif dans un bistrot de la localité quand un des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, l'a agressé et que d'autres Imbonerakure, sous l'instigation du chef collinaire prénommé Ferdinand, l'ont violemment roué de coups jusqu'à ce qu'il perde connaissance. La victime a été par la suite évacuée, dans un état très critique, vers une structure de soins de la localité où elle a succombé à ses blessures juste à son arrivée aux urgences. Ces actes sont restés impunis, ce qui constitue un encouragement à leurs auteurs pour recommencer.

Le 11 février 2022, sur la colline de Kibande de la même commune de Giheta, en province de Gitega, un militant du Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD), dénommé Révérien Butoyi, est décédé à l'hôpital de Giheta à la suite des coups et blessures lui infligés la veille par un groupe de miliciens Imbonerakure.

Selon des témoins, dans la soirée de jeudi 10 février, Révérien avait pris par plaisanterie une gorgée de bière sur une bouteille de vin de banane d'un des Imbonerakure dans un bistrot de la localité. Avant même d'avoir avalé la boisson, tous les miliciens présents ont violemment sauté sur lui et l'ont roué de plusieurs coups jusqu'à ce qu'il s'évanouisse. Il a été évacué la même nuit dans un état très critique à l'hôpital de Giheta où il a succombé à ses blessures le lendemain.

Les mêmes sources ont affirmé que tous les présumés auteurs du crime sont restés libres et n'ont pas été inquiétés, bien que le crime ait été commis dans un lieu public, en présence de nombreux témoins oculaires.

SOS-Torture Burundi déplore que la criminalité, toujours récurrente et imputable à certains militants du CNDD-FDD, en l'occurrence les membres de la ligue des jeunes Imbonerakure, se fonde sur un sentiment d'immunité dont ils se prétendent titulaires suite à une impunité presque générale ayant entouré toutes les exactions commises depuis le temps du maquis.

Le 20 mars 2022 vers 5 heures, sur la colline de Rukana II, en commune de Rugombo de la province de Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert dans un champ de coton par des cultivateurs.

Selon des témoins de la découverte macabre, le corps gisait dans une mare de sang encore frais et tout près du corps se trouvaient des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD conduits par leur responsable communal qui ont emporté ce corps sur brancard en bois vers une destination inconnue. Les mêmes sources estiment que cet homme qui revenait de la République démocratique du Congo (RDC) aurait été tué par ces Imbonerakure qui se sont empressés de faire disparaître son corps afin de brouiller les pistes d'une éventuelle investigation policière.

1.4. Des imbonerakure victimes de la justice populaire

En province de Cibitoke, dans trois communes différentes, des miliciens ont fait l'objet de justice populaire, et ont été lynchés par une foule en colère. Le recours à la justice populaire pourrait être une manifestation du refus de l'impunité dont jouissent les miliciens Imbonerakure et qui peut engendrer des sentiments de révolte et de colère face à l'inaction de l'appareil judiciaire et de l'administration. Voici quelques exemples.

Le 25 janvier 2022, sur la colline de Buhayira de la commune de Murwi, en province de Cibitoke, un jeune Imbonerakure connu sous le nom de Claude Bizimana, âgé de 32 ans, a été tué à coups de bâtons et de gourdins par une population en colère après avoir été surpris en train de voler une vache dans un ménage.

Le 26 janvier 2022, au chef-lieu de la commune de Buganda dans la province de Cibitoke, un Imbonerakure du nom d'Etienne Niyonkuru (30 ans) a été tué à coups de bâtons et de gourdins par une population enragée après avoir été attrapé à l'intérieur d'une maison, en possession de plusieurs clés et du matériel lui permettant d'entrer dans des maisons par effraction.

Le 28 janvier 2022, sur la colline de Munyika I de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke, un Imbonerakure du nom de Côme Mpawenayo, âgé de 29 ans, a été tué à coups de bâtons et de gourdins par des veilleurs de nuit qui l'ont attrapé en train de voler du maïs dans un champ dont ils assuraient la garde.

1.5. Assassinats dont les auteurs ont été identifiés et poursuivis

Le nombre d'assassinats dont les auteurs ont été arrêtés et parfois jugés lorsqu'il s'agit de flagrance, ne représente que moins de 20% de l'ensemble. Généralement, ce sont des meurtres commis dans la sphère privée, dont une bonne partie est liée à la violence conjugale ou à des règlements de compte entre individus, sans mobiles politiques. Là, souvent la police a une grande célérité pour identifier et arrêter les auteurs présumés,

lorsque comme cela est arrivé dans quelques cas, ceux-ci ne se livrent pas pour éviter des représailles.

Voici quelques cas illustratifs.

Le 29 janvier 2022 vers 19 h 30 min, au quartier de Muramvya, zone de Kinama, commune de Ntahangwa, en mairie de Bujumbura, un enfant albinos connu sous le nom d'Abdoul Igiraneza, âgé de 4 ans, a été kidnappé par des hommes non identifiés puis emmené sur une moto à destination de la commune de Kigamba, en province de Cankuzo où il a été atrocement assassiné à coups de machettes et de couteaux et dépecé.

Selon des témoins, deux hommes, auteurs présumés de ce forfait, avec trois motards qui les déplaçaient, ont été appréhendés le 31 janvier 2022 en possession d'un sac contenant le corps amputé des bras et des jambes de la victime, après avoir été dénoncés par un enfant qui gardait des chèvres dans la réserve naturelle de la Ruvubu. Ils ont été conduits au cachot du commissariat provincial de la police à Cankuzo pour des enquêtes tandis que le troisième criminel présumé a pu s'échapper, mais était activement recherché par la police.

Parmi les auteurs présumés, deux hommes ont été jugés et condamnés dans un procès de flagrance qui s'est déroulé à Cankuzo l'après-midi de vendredi 4 février 2022. Le tribunal de grande instance de Cankuzo a en effet condamné Médard Ndayizeye à une peine de servitude pénale à perpétuité et aux dommages et intérêts de 40 millions à payer à la mère de l'enfant, pour avoir enlevé, tué et coupé en morceaux un enfant albinos de 4 ans. Il a aussi condamné Augustin Seshahu à une peine de servitude pénale de 20 ans et aux dommages et intérêts de 20 millions pour avoir facilité le transport de l'enfant enlevé à bord de sa moto.

Le 13 février 2022 vers 18 heures, sur la colline de Gahwazi I de la commune de Mpanda, en province de Bubanza, Charlotte Igiraneza, âgée de 25 ans et mère de 3 enfants, a été assassinée à coups de poignard par son mari, Bosco Kamaro.

Selon des sources locales, Bosco Kamaro, âgé de 27 ans et membre de la ligue des jeunes Imbonerakure affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD, a poignardé sa femme qui a rendu l'âme sur-le-champ. Le mobile du crime serait un conflit foncier, la victime se serait opposée à la vente d'une propriété familiale.

D'après la même source, Bosco Kamaro a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat communal de police à Mpanda pour une enquête judiciaire. Il a par la suite été jugé vendredi 18 février dans une procédure de flagrance par le tribunal de grande instance de Bubanza et condamné, sur aveu de culpabilité, à une peine de servitude pénale de 20 ans d'emprisonnement.

Dans la nuit de dimanche 13 mars 2022, sur la colline de Buramata, en commune de Gihanga de la province de Bubanza, une femme connue sous le nom d'Agnès Nahishakiye surnommée Shakiye a été assassinée par son mari, Jean de Dieu Niyonsaba.

Selon des sources locales, Jean de Dieu Niyonsaba, âgé de 26 ans et militant de la ligue des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD, a égorgé son épouse au domicile conjugal alors qu'ils revenaient tard dans la nuit d'un bistrot de la localité. Le lendemain matin, il s'est rendu lui-même au commissariat provincial de la police à Bubanza pour échapper à la vindicte populaire.

Les mêmes sources ont précisé que Jean de Dieu Niyonsaba a été jugé dans un procès de flagrance par le tribunal de grande instance de Bubanza et condamné à une peine de servitude pénale de 20 ans pour le meurtre de son épouse et à verser un montant de dix millions de francs burundais (10 000 000 Fbu) à la belle-famille au titre de dommages et intérêts.

1.6. Une recrudescence inquiétante de viols suivis d'assassinats

Les données collectées sur le premier trimestre 2022 témoignent de la recrudescence de cas de violences basées sur le genre. Dix (10) femmes ont été assassinées seulement en une période d'un mois, dont 7 femmes l'ont été après avoir été violées par leurs bourreaux, notamment dans les provinces de Bubanza, Karusi, Muramvya et Bururi. Quelques exemples permettent d'illustrer ce phénomène inquiétant. Voici quelques exemples de ce fléau.

Le 10 février 2022, au quartier de Buhororo du centre-ville de Bubanza, un corps sans vie d'une jeune fille connue sous le nom d'Emelyne Ndamuhawenimana et qui y résidait a été découvert à moitié nue dans des broussailles situées sur la colline de Gahongore en commune et province de Bubanza.

Selon le témoignage de personnes ayant assisté à la découverte macabre, Emelyne Ndamuhawenimana a été tuée la veille par des criminels non identifiés qui l'ont à moitié déshabillée et violée avant de l'étrangler à l'aide d'un foulard qu'elle enroulait habituellement autour de la tête.

Le 8 février 2022, à l'hôpital de Bururi, une jeune fille de la communauté Twa connue sous le nom de Carine Niyonzima, âgée de 25 ans, est décédée des suites des coups et blessures qui lui avaient été infligés par l'APC¹ Mohamed Rugamba, après l'avoir violée, dans la nuit de dimanche 6 février 2022 vers 21 heures, dans le quartier de Kigwati au chef-lieu de la province de Bururi. Ce dernier est un policier du commissariat provincial à Bururi.

Selon des sources locales, le policier Mohamed Rugamba a violé la victime sur la colline de Myugaro en commune et province de Bururi et, après l'acte ignoble, il l'aurait rouée de plusieurs coups jusqu'à ce qu'elle perde connaissance. Carine Niyonzima a été par la suite évacuée dans un état très critique à l'hôpital de Bururi où elle a fini par succomber aux coups et blessures lui infligés par son bourreau.

¹ Agent de Police Chef (un des grades des policiers de la catégorie des Agents).

D'après les mêmes sources, Mohamed Rugamba a été arrêté mercredi 9 février par la police et qu'il se trouve en détention à la prison centrale de Bururi après avoir été jugé et condamné le 15 février dans un procès de flagrance par le tribunal de grande instance de Bururi.

2. Atteintes au droit à l'intégrité physique : globalement attribuées à des miliciens imbonerakure

Presque toutes les atteintes au droit à l'intégrité physique recensées au cours du premier trimestre 2022 sont imputables à des miliciens imbonerakure agissant individuellement ou, comme c'est souvent le cas, en groupes. Seule une attaque à l'arme à feu qui a visé des miliciens imbonerakure n'a pas été revendiquée et ses auteurs présumés sont restés inconnus. Ces différentes atteintes se sont produites dans des circonstances diverses dans lesquelles les miliciens agissaient sans entrave, comme c'est devenu l'habitude, se sentant nantis du pouvoir de tout régenter en sanctionnant et en réprimant d'autres citoyens dans l'illégalité et l'impunité. En voici quelques illustrations.

Le 16 janvier 2022, à la prison centrale de Ngozi, un prisonnier du nom d'Ezéchiel Nduwayo qui y était incarcéré a été torturé par Victor Niyonkuru, un des prisonniers responsables de la cellule chargée de la sécurité (communément appelé Kapita) et membre de la ligue des miliciens Imbonerakure affiliée au parti CNDD-FDD.

Selon des témoins, la torture a eu lieu dans une cellule de correction après que le tortionnaire a avisé les policiers assurant la garde et le responsable de la prison pour ne pas intervenir à la suite des cris de détresse de la victime. Les mêmes sources ont affirmé que Victor Niyonkuru n'a pas été inquiété bien que l'autorité pénitentiaire eût été informée du cas.

Le 22 janvier 2022 vers minuit, au quartier de Ruvumu sur la colline de Shari 2, au chef-lieu de la province de Bubanza, un groupe de malfaiteurs non identifiés, armés de machettes et de gourdins, ont attaqué un ménage et y ont grièvement blessé une femme appelée Sophie Nindorera et sa fille Emelyne Uwikunze.

Selon des témoignages reçus, ces malfaiteurs ont retrouvé les victimes dans leur maison et les ont violemment battues et blessées à coups de machettes au niveau de la tête après leur avoir extorqué de l'argent. Les victimes ont été évacuées vers l'hôpital de Bubanza pour des soins de santé tandis que les voleurs ont pris fuite après des cris de secours des victimes.

Des habitants du quartier de Ruvumu ont déclaré que ces malfaiteurs font partie d'un groupe des Imbonerakure qui effectuent des rondes nocturnes dans la localité sous le commandement du chef des Imbonerakure de Ruvumu, Christophe Ntunzwenimana.

Le 27 janvier 2022 vers minuit, sur la colline de Rukindo, zone de Kiyonza, commune de Bugabira, en province de Kirundo, un groupe d'Imbonerakure a grièvement blessé à coups de machettes un homme connu sous le nom de Léonidas Ugirashebuja, âgé de 55 ans.

Selon des témoins, des Imbonerakure ont fait irruption au domicile de Léonidas Ugirashebuja, ont forcé une porte alors que les occupants dormaient et se sont introduits à l'intérieur de la maison. Ils ont fait sortir tous les occupants avant de rouer de coups la victime avec de machettes et l'ont laissé pour mort quand ils sont repartis. Des voisins ont évacué la victime le lendemain matin au centre de santé de Ruhehe puis plus tard à l'hôpital de Kirundo.

Des sources locales ont révélé que Léonidas Ugirasebuja aurait été victime d'un complot des Imbonerakure de la localité qui le soupçonnaient d'avoir ensorcelé un des leurs, un certain Janvier Murenzi (27 ans) qui avait été pris par des crises d'agitations considérées par ces Imbonerakure comme faisant suite à un mauvais sort lui jeté par la victime.

Le 22 février 2022 vers 16 heures, sur la colline de Gasenyi, au chef-lieu de la commune de Buganda, en province de Cibitoke, 7 personnes ont été grièvement blessées dans l'explosion d'une grenade.

Selon des témoins, cette grenade aurait été lancée par un Imbonerakure connu sous le nom de Laurent Isaac Nimbona qui voulait se venger de son voisin, Kwizera Bahati, qu'il accusait de lui avoir volé du maïs qu'il avait fait sécher au soleil dans la cour de son domicile. Après un moment de disputes, Laurent Isaac Nimbona est rentré en colère dans sa maison pour prendre une grenade qu'il a lancée et qui a immédiatement explosé. Comme dégâts enregistrés, 7 personnes ont été grièvement blessées dont l'auteur lui-même qui a été blessé à la poitrine et évacué à l'hôpital de Cibitoke pour des soins. Deux enfants ont été identifiés parmi les blessés dont Enoch Nsengiyumva âgé de 11 ans blessé au bras et dépêché au dispensaire de Ruhagarika situé sur la colline de Gasenyi et Carine Uwingabire, âgée de 9 ans blessée au niveau des côtes et évacuée à la clinique Ubuntu pour une prise en charge médicale.

3. Enlèvements et disparitions forcées

Sur 7 cas d'enlèvements répertoriés, les victimes appartiennent aux catégories qui sont généralement les plus visées par ces rapt. Plus de la moitié (4) est constituée des membres du CNL (Congrès National pour la Liberté) auxquels s'ajoute un membre de l'UPD (Union pour la paix et la Démocratie) qui venait de rentrer du Rwanda, puis un jeune homme originaire de la commune de Mugamba dont on sait qu'elle a payé un lourd tribut dans la répression après 2015. Parmi les victimes se trouve un jeune étudiant dont le seul reproche est d'avoir reçu un transfert financier de son oncle résidant à l'étranger. Ces enlèvements ont été opérés par des agents du SNR, des éléments de la milice imbonerakure seuls ou en compagnie des agents du SNR et par des personnes armées en uniforme de policiers. Dans la majorité des cas, le risque de disparition des victimes est élevé. Aucune information sur le motif d'arrestation n'a été donnée et les victimes sont conduites dans un endroit inconnu. Voici quelques cas illustratifs.

Le 1^{er} janvier 2022, Pascal Coyitungiye, un militant de l'Union pour la paix et la démocratie (UPD), originaire du quartier de Kinyami de la commune et province de Ngozi, a été enlevé au chef-lieu de la province de Ngozi, par des miliciens Imbonerakure, en complicité avec le responsable provincial du SNR, et l'ont conduit à bord d'une voiture Toyota TI blanche non immatriculée à vitres teintées vers une destination inconnue.

Selon des témoins, Pascal Coyitungiye, âgé de 24 ans, qui venait à peine de rentrer la veille (31 décembre 2021) du Rwanda où il s'était réfugié depuis 2017, a été aperçu près du stade « Ku Gasaka » avec Msafiri Niyonkuru, responsable provincial de la milice Imbonerakure à Ngozi, en compagnie de deux autres Imbonerakure prénommés Paul et Gilbert qui assurent sa sécurité. La même source a affirmé que ces Imbonerakure ont été vus le même jour dans le véhicule de Salvator Horihoze, responsable provincial du SNR à Ngozi. La famille de Pascal Coyitungiye l'a cherché dans tous les cachots de Ngozi sans succès.

Salvator Horihoze et Msafiri Niyonkuru sont cités dans plusieurs cas de violations des droits humains, y compris des enlèvements et des disparitions forcées.

Le 7 février 2022, en zone de Musaga de la mairie de Bujumbura, un jeune homme connu sous le nom de Thierry Irakoze, âgé de 23 ans, a été enlevé du cachot de la police, et a été embarqué dans un véhicule de la commune de Ntahangwa vers une destination inconnue.

Selon des témoins, Thierry Irakoze, originaire de la localité de Nyakimonyi en commune de Mugamba et conducteur de bus de transport en commun, avait été arrêté le lundi 31 janvier 2022 vers 13 heures par le Général de Brigade de Police Pierre Claver Bigirimana (OPN 0414 de la matricule) surnommé Rutuku au moment où il venait juste d'arriver au parking de Musaga dans un bus dont il était le chauffeur. Aucun motif de son arrestation ne lui a été communiqué ni à sa famille malgré les multiples démarches entreprises pour connaître les raisons de son arrestation.

Les mêmes sources ont déclaré que les hommes qui sont venus prendre la victime au cachot lui ont signifié qu'il était convoqué par le CP Pierre Claver alias Rutuku, mais depuis ce jour, ses proches ne l'ont plus revu.

Le 7 février 2022, au chef-lieu de la province de Ngozi, un jeune militant du parti CNL connu sous le nom de Jean Claude Nzigamyé a été kidnappé par Msafiri Niyonkuru, le responsable provincial des Imbonerakure.

Selon des témoins, Jean Claude Nzigamyé, natif de la colline et zone de Makaba, en commune et province de Ngozi, a été enlevé au centre urbain de Ngozi par un groupe d'hommes en civil armés de pistolets avec à leur tête Msafiri Niyonkuru. Il a été ensuite embarqué à bord d'une voiture de type TI aux vitres teintées vers une destination inconnue. Ses proches ont affirmé l'avoir cherché dans tous les cachots de la province de Ngozi, mais en vain.

4. Atteintes au droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

Le nombre d'arrestations et de détentions est en baisse constante depuis plusieurs mois, à l'exception du quatrième trimestre de 2021. Au cours de la période sous revue, le nombre de personnes arrêtées et détenues arbitrairement s'élève à 13. Ce qui peut être considéré comme un progrès, comparé à des périodes antérieures où le bilan trimestriel pouvait dépasser la centaine. Les personnes visées le sont généralement pour des raisons politiques dont en premier lieu des membres du CNL mais aussi toute personne soupçonnée d'être opposée au pouvoir ou parfois à des intérêts privés de personnes ou de groupes proches du pouvoir. Les arrestations ont été globalement opérées par des agents du SNR et de la police nationale. En voici quelques exemples.

Le 14 janvier 2022 vers 10 heures, à la 10^{ème} transversale dans la zone de Buringa de la commune de Gihanga, en province de Bubanza, un jeune militant du parti CNL connu sous le nom d'Hugor Mugisha a été arrêté par des agents du SNR.

Selon des témoins, le jeune militant a été arrêté après une fouille effectuée au domicile de ses parents, mais aucun objet illicite n'y a été découvert. Bien que les raisons de son arrestation ne lui aient pas été communiquées, les proches d'Hugor Mugisha soupçonnent des liens avec le dossier d'une infirmière de sa famille, Béatrice Nizigama, arrêtée également par des agents du SNR le 29 décembre 2021 pour avoir émis son opinion sur la mort d'Augustin Matata à la suite d'actes de torture lui infligés au quartier général du SNR.

Le 17 janvier 2022, au chef-lieu de la province de Rumonge, Samuel Manirakiza, enseignant à l'école fondamentale islamique sise au quartier Swahili a été arbitrairement arrêté par le responsable provincial du Service National de Renseignement (SNR) dans cette province qui l'a conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Rumonge.

Selon des sources locales, Samuel Manirakiza a été accusé d'avoir diffusé via les réseaux sociaux un enregistrement audio dans lequel il critique l'organisation d'un test de niveau pour les seuls enseignants alors que, selon lui, un tel test devrait concerner tous les fonctionnaires de l'Etat, à commencer par les hautes autorités de ce pays.

A ce sujet, une négociation a eu lieu entre la Coalition spéciale des syndicats des enseignants pour la solidarité nationale (Cossesona) et le Gouvernement du Burundi qui ont abouti à un accord. S'en prendre à une personne simplement parce qu'elle a exprimé son abus est une violation des principes consacrés par la constitution, spécialement en ce qui concerne la liberté d'expression (art. 31).

Depuis le 14 janvier 2022, sur la colline de Bitare de la commune de Bugendana, dans la province de Gitega, trois membres de l'association Union Chrétienne pour l'Education et le Développement des Déshérités (UCEDD) de la communauté des Batwa, à savoir Sylvestre

Nyawenda, Ignace Ndirariha et Isaïe Ndayirukiye, ont été arbitrairement détenus au cachot du commissariat de la police à Gitega.

Selon des témoins, ils ont été arrêtés après avoir été accusés sans preuve de tenir une réunion clandestine visant à déstabiliser les activités de l'association UCEDD et ont été conduits manu militari au cachot de la police à Bugendana avant d'être transférés 5 jours plus tard, c'est-à-dire le 19 janvier 2022, au commissariat provincial de la police à Gitega où ils sont demeurés arbitrairement détenus jusqu'aujourd'hui.

D'après les informations reçues, ces arrestations et détentions arbitraires s'inscrivent dans le cadre d'un conflit de leadership lié à la gestion des fonds de l'association où son fondateur, Innocent Mahwikizi, est détenu à la prison centrale de Gitega depuis le 23 juillet 2021 pour avoir dénoncé la mauvaise gestion et le détournement des fonds de l'UCEDD.

Ces arrestations et détentions arbitraires opérées en cascade contre des membres de l'UCEDD constituent une ingérence dans le fonctionnement interne d'une association régie normalement par ses statuts et le règlement d'ordre intérieur et sont donc par conséquent basées sur des infractions inexistantes.

Le 23 janvier 2022, dans la commune de Bugarama en province de Rumonge, deux militants du parti CNL connus sous les noms respectifs de Marie Nintunze, représentante communale du parti, et Venant Manirakiza ont été arbitrairement arrêtés et détenus au cachot du Commissariat provincial de la police à Rumonge avant d'être transférés à la prison centrale de Murembwe, au chef-lieu de cette province.

Selon des sources locales, les deux militants ont été arrêtés parce qu'ils étaient soupçonnés de collaborer avec le mouvement rebelle Résistance pour un Etat de droit au Burundi (RED-Tabara).

Conclusion

Même si les bilans des violations des droits de l'homme accusent une baisse au cours de la période sous revue, il est inquiétant de constater que les tendances qui constituent le terreau de ces violations ne bougent pas. Il s'agit de l'impunité et de l'opacité qui couvrent toutes situations dans lesquelles des violations se commettent. Ce qui est encore plus grave, c'est que dans la conception de l'Etat du Président de la République, l'Etat de droit dans lequel la loi vaut pour tous, y compris l'Etat, est une chimère sous son pouvoir.

Cette façon de voir les choses semble donner raison à différentes organisations des droits de l'homme qui se sont inquiétées de la levée des sanctions économiques prises contre le Burundi par l'Union Européenne car les circonstances qui avaient donné lieu à cette mesure n'ont pas changé. Cela exige de ce partenaire, s'il veut rester cohérent avec ses principes, de mettre en place avec les autorités burundaises un mécanisme de suivi rigoureux permettant de

mesurer les progrès accomplis en matière de respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, et ajuster les interventions en conséquence. De cette façon, l'outil que constitue l'appui économique sera aussi un levier pour le progrès du respect de la dignité humaine et des principes démocratiques.

Recommandations

Au Gouvernement du Burundi :

- *Libérer tous les prisonniers politiques, les militants de la société civile détenus illégalement et arbitrairement.*
- *Lever toutes les entraves à l'exercice et à la jouissance des droits et des libertés reconnues par la constitution du pays et les conventions pertinentes que le Burundi a ratifiées, spécialement les libertés d'opinion, d'association, de presse, de réunion pacifique, etc. ;*
- *Poursuivre les auteurs d'assassinats de personnes accusées de sorcellerie et mettre fin au phénomène de corps abandonnés et aux enlèvements et disparitions forcées en diligentant des enquêtes pour identifier et punir les auteurs de ces crimes;*
- *Prendre des mesures urgentes et fermes pour arrêter les abus de la milice Imbonerakure et entamer des poursuites contre ceux d'entre eux qui se sont rendus coupables d'actes contraires à la loi ;*
- *Protéger les personnes libérées suite à la mesure de grâce présidentielle et diligenter des enquêtes rigoureuses pour déterminer les auteurs de disparitions forcées et d'assassinats de certains d'entre eux ;*
- *Annuler tous les mandats d'arrêt à caractère politique lancés injustement contre des militants des droits de l'homme, des journalistes et d'autres activistes pour les droits civiques;*
- *Reprendre la coopération avec les instances internationales, et permettre la poursuite des enquêtes sur les crimes commis depuis 2015, et les visites au Burundi du rapporteur spécial.*

Aux pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est :

- *Respecter les droits des réfugiés burundais se trouvant sur leur territoire conformément aux conventions internationales pertinentes ;*
- *Relancer les initiatives de dialogue inclusif permettant le retour de l'État de droit et de la démocratie au Burundi.*

A la Communauté internationale :

- *Fonder le dialogue politique sur des engagements concrets et vérifiables des autorités burundaises en matière de droits de l'homme et de démocratie. Exiger notamment la libération de tous les prisonniers politiques, le respect des droits civils et politiques (association, expression, etc.), sur base d'un calendrier et d'indicateurs de vérification ;*
- *Exiger la suspension d'actes de nature à orienter la stigmatisation et la discrimination ethnique, comme la mention ethnique sur les documents officiels des employés et des*

acteurs économiques dans les secteurs public et privé, le travail sélectif de la CVR, etc.

- *Maintenir le soutien du travail de la Cour Pénale Internationale (CPI) sur le Burundi pour la poursuite des enquêtes et l'ouverture de poursuites afin de mettre fin à l'impunité au Burundi.*
-

SOS-TORTURE